

C) PRESTATIONS DE SANTÉ

Cocher l'objet de la demande de remboursement et les documents qui s'y rapportent en copie.

VERRES CORRECTEURS ET/OU MONTURE

Joindre les documents suivants

- Copie du certificat de correction/de défaut de vision délivré par l'ophtalmologiste/optométriste *certificat n'a pas à être joint pour une demande de remboursement de montures uniquement*
- Copie du document de dépense : facture acquittée ou ticket de caisse détaillé *(Le document pour la demande de remboursement de montures uniquement doit mentionner l'adaptation des verres utilisés)*

AIDES/ÉQUIPEMENTS MÉDICAUX

- Bustes orthopédiques/corsets orthopédiques
- Chaussures orthopédiques et semelles orthopédiques
- Contenant abdominal
- Fauteuil roulant
- Béquilles, cannes, trépieds, quadripodes et autres déambulateurs
- Attelles
- Orthèses

Joindre les documents suivants

- Copie de la prescription du médecin spécialiste *(L'ordonnance doit mentionner le diagnostic établi ou la pathologie présumée ou confirmée qui a rendu nécessaire la prestation)*
- Copie du document de dépense: facture acquittée/ticket de caisse détaillé

TRAITEMENTS DE PHYSIOTHÉRAPIE RÉÉDUCATIVE

Joindre les documents suivants

- Copie de la prescription du médecin spécialiste
- Copie du document de dépense: facture acquittée/ticket de caisse détaillé *(Le document doit mentionner le statut du médecin ou du professionnel de santé)*

VISITES CHEZ DES SPÉCIALISTES

(La garantie ne peut être invoquée que pour les factures jusqu'au 31/12/2024. Voir l'archive des guides du site du Fonds Sanedil)

Joindre la documentation suivante

- Copie du document de dépense: facture acquittée/ticket de caisse détaillé *(Le document doit mentionner le titre du médecin spécialiste)*

La documentation jointe à la présente demande de remboursement (factures, reçus, ordonnances médicales, etc.) doit être présentée en photocopie Sanedil, pourra, à sa seule discrétion et à tout moment, demander l'envoi de la documentation originale ou d'autres documents en plus de ceux déjà envoyés, pour les vérifications appropriées. En cas de réception de documents faux ou contrefaits, Sanedil en informera les autorités judiciaires compétentes pour qu'elles procèdent aux vérifications appropriées et établissent une éventuelle responsabilité pénale. Les frais médicaux engagés peuvent, le cas échéant, être déduits dans la déclaration d'impôt uniquement dans la limite des montants non remboursés par ce Fonds.

En signant et en soumettant le formulaire de confidentialité approprié, je déclare avoir donné mon accord au Fonds Sanedil pour le traitement de mes données personnelles aux fins prévues dans la notice d'information spécifique, dont j'ai pris connaissance.

Date et lieu

Signature de l'affilié(e)

La signature doit être apposée de manière complète, lisible et ne pas être authentifiée.